

**REPUBLIQUE FRANÇAISE**  
**DEPARTEMENT DE L'AIN**  **ARRONDISSEMENT DE BOURG-EN-BRESSE**

N° d'ordre : 20240415-31



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**Séance du 15 Avril 2024**

L'An deux mille vingt-quatre, le lundi quinze avril à dix-neuf heures trente, les membres du Conseil de la Communauté de communes de la Veyle, légalement convoqués, se sont réunis à la salle polyvalente de BIZIAT sous la présidence de Christophe GREFFET.

COMMUNES	DELEGUES				COMMUNES	DELEGUES TITULAIRES			
		Présent(s)	Excusé(s)	Absent(s)			Présent(s)	Excusé(s)	Absent(s)
Bey	M. GENTIL		x		Mézériat	G. DUPUIT	x		
	M. GADIOLET (suppléant)	x				N. ROBIN	x		
Biziat	G. AGATY	x			Perrex	L. VOLATIER	x		
	C. LEMONON (suppléante)					J.-J. VIGHETTI	x		
Chanoz-Châtenay	O. MORANDAT	x			Pont-de-Veyle	J.-M. MONTANGERAND (suppléant)			
	K. LACROIX (suppléante)					A. ALEXANDRINE	x		
Chaveyriat	G. RAPY	x			Saint André d'Huiriat	L. MICHEL	x		
	G. RONGEAT (suppléante)					V. CONNAULT	x		
Cormoranche-sur-Saône	J. PALLOT	x			Saint Cyr-sur-Menthon	MC. BODILLARD (suppléante)			
	N. LE MOAL (suppléante)					K. PARET	x		
Crottet	J.-P. LHÔTELAIS	x			Saint Genis-sur-Menthon	M.-A BOST	x		
	C. TURCHET			x		B. PELLETIER	x		
Cruzilles-les-Mépillat	M. DANNACHER	x			Saint Jean-sur-Veyle	C. GREFFET	x		
	D. BOYER	x				M. BROCHAND (suppléant)			
Grièges	N. MARMIER (suppléante)				Saint Julien-sur-Veyle	A. RENOUD-LYAT	x		
	A. GREMY	x				R. BROYER (suppléant)			
	T. CHARVET	x			Vonnas	S. REVOL	x		
Laiz	A. SANDRIN	x				L. MAUGE (suppléant)			
	S. SCHAUVING			x	A. GIVORD	x			
	S. MARECHAL GOYON	x			J.-F. CARJOT	x			
					E. DESMARIS	x			
					F. DUBOIS			x	
					J.-L. GIVORD	x			

**Envoi de la convocation** : 02/04/2024

**Affichage de la convocation** : 02/04/2024

**Nombre de conseillers élus** : 32

**Nombre de conseillers présents** : 29

**Nombre de suffrages exprimés** : 31

Sébastien SCHAUVING a donné pouvoir à Sylvie MARECHAL GOYON.

Françoise DUBOIS a donné pouvoir à Alain GIVORD

A l'unanimité, Monsieur Gilles RAPY est désigné Secrétaire de séance.

**AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE – Aide à**  
**OBJET : l'immobilier d'entreprise en cofinancement avec le Département : attribution d'une aide**  
**pour l'extension de l'entreprise Moulin Marion à Saint-Jean-sur-Veyle**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.1511-3

Accusé de réception en préfecture  
001-200070555-20240415-20240415-31DCC-DE  
Date de télétransmission : 29/04/2024  
Date de réception préfecture : 29/04/2024

Vu les statuts de la Communauté de communes de la Veyle comprenant la compétence « Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L4251-17 du code général des collectivités territoriales » actés par arrêté préfectoral du 19 septembre 2022 portant modification des compétences de la Communauté de communes de la Veyle,

Vu la délibération n°20180423-11DCC du Conseil communautaire, en date du 23 avril 2018, relative à l'instauration d'une aide en matière d'investissement immobilier des entreprises sur le territoire de la Communauté de communes de la Veyle,

Vu la délibération n°20230626-02DCC du Conseil communautaire, en date du 26 juin 2023, portant convention de délégation de la compétence d'octroi des aides à l'investissement immobilier d'entreprise de la Communauté de communes au profit du Département de l'Ain 2023 – 2026,

**Considérant** que depuis 2018, la Communauté de communes a instauré une aide en matière d'investissement immobilier des entreprises sur son territoire et, dans un même temps, elle a conventionné avec le Département de l'Ain afin de lui déléguer la compétence d'octroi des aides à l'investissement immobilier des entreprises ;

**Considérant** que lors de sa séance du 26 juin 2023, le Conseil communautaire a renouvelé cette convention pour la période 2023 – 2026, et y a apporté des modifications ;

**Considérant** ainsi, désormais, qu'il s'agit d'un cofinancement à parts égales Département / Communauté de communes et non plus d'un seul financement du Département ;

**Considérant** que la demande d'aide, objet de cette délibération concerne l'entreprise Moulin Marion, implantée à Saint-Jean-Sur-Veyle et comptant neuf salariés ;

**Considérant** qu'afin de garantir un développement durable de l'entreprise Moulin Marion, et plus particulièrement de ses activités de logistique, de conditionnement, de stockage et de recherche & développement, l'entreprise Moulin Marion projette d'agrandir ses bâtiments ;

**Considérant** qu'au regard du dispositif d'aide, l'entreprise peut prétendre à une participation de la Communauté de communes à hauteur de 10 % des dépenses éligibles, soit un montant maximum de subvention de 25 000€ ;

**Considérant** que l'entreprise pourra également prétendre au même montant de la part du Département de l'Ain ;

**Le Conseil communautaire,**  
**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**APPROUVE** l'attribution d'une aide à l'immobilier d'entreprise de 25 000€ à l'entreprise Moulin Marion pour son extension ;

**AUTORISE** le Président à signer la présente délibération ainsi que tous les actes nécessaires à son exécution.

Certifié exact et pour extrait conforme,  
Le Président,

Christophe GREFFET.



Certifié exécutoire

Affiché le : 29/04/2024

Transmis en Préfecture le : 29/04/2024

**Voies et délais de recours :** En application de l'article R421-1 du Code de justice administrative, la juridiction administrative ne peut être saisie que par voie de recours formé contre une décision, et ce, dans les deux mois à partir de la notification ou de la publication de l'acte.

Accusé de réception en préfecture  
le 29/04/2024 à 10h04  
Code de l'information : 415-20240415-31DCC-DE  
Date de télétransmission : 29/04/2024  
Date de réception préfecture : 29/04/2024